



Melun, le 07 février 2008

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le C.D.O.S. de Seine et Marne vous propose de reconduire, au cours de la saison 2007 – 2008, les soirées de Formation/Information selon le projet qui est joint à cette lettre et que nous vous demandons de diffuser auprès des dirigeants de vos associations.

Nous sommes certains de l'intérêt que vous porterez à cette initiative qui se veut une aide pour tous les dirigeants qui désirent conduire le changement dans notre monde sportif en pleine évolution.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Vice-Président

Claude POT

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE SEINE ET MARNE

*Maison Départementale des Sports – 12, Bis Rue du Président Despatys - Case Postale 7630 -
77007 MELUN CEDEX / Tél : 01.60.56.04.20 - Fax : 01.60.56.04.21 /*

E-Mail: secretariat.cdos77@gmail.com

Association Loi 1901

FORMATION DE DIRIGEANTS PAR MODULES

Le C.D.O.S. de Seine et Marne vous propose de vous inscrire partiellement ou en totalité aux modules suivants, **4 modules** :

I/ L'ASSOCIATION / RESPONSABILITE - le 10 Mars 2008

- Bien gérer son association dans la légalité.
- Le fonctionnement, les astuces.
- Les litiges potentiels, les salariés, les bénévoles, les chèques associatifs.
- Les responsabilités civiles et pénales, les assurances obligatoires et facultatives.

II/ COMPTABILITE / TRESORERIE - le 17 Mars 2008

- Bien comprendre et appliquer les règles de comptabilité.
- Les principes de base.
- La comptabilité simplifiée des associations.
- Le plan comptable.
- Les documents et obligations comptables.
- Les responsabilités.

III/ LES SUBVENTIONS – le 31 Mars 2008

- Bien connaître les moyens de financer son projet associatif.
- Les diverses subventions.
- Les démarches.
- Les sponsors.
- Les dons, la rétrocession des frais kilométriques (impôts).
- Le C.N.D.S., procédure d'une demande.

IV/ DROIT DU TRAVAIL ET LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT (C.C.N.S.) – le 07 Avril 2008

- Bien comprendre la logique de la convention collective.
- Principes de base.
- Qui est concerné, champs d'application.
- Comment l'appliquer pour rester dans la légalité.
- Comment rédiger le contrat de travail.
- Règles d'application aux déplacements et stages sportifs.

A. Le programme de Formation/Information s'adresse *aux dirigeants* qui assurent des fonctions électives et des tâches administratives ou fonctionnelles au sein de leur club.

B. Ces soirées auront lieu :

- de 20 H à 22 H 30
- à MOUSSEAUX LES BRAY – Place de la Mairie – 181, Grande Rue

C. Inscriptions

1. Une fiche d'inscription individuelle jointe est à remplir et à adresser **au Secrétariat du C.D.O.S. 77** si possible 1 mois avant chaque module.

Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 40.

2. Une participation financière est demandée, d'un montant de 6 €par module, pour toute inscription (une documentation étant fournie à l'issue de chaque module).

D. Attestation de présence

La présence à chaque module donnera lieu à la remise d'une attestation de présence.

Un certificat attestant le suivi de tous les modules pourra être donné à ceux qui auront assisté à toutes les soirées programmées.



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION SAISON 2007 – 2008

MODULES DIRIGEANTS

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Discipline :
Fonction :

MODULE I	L'Association / Responsabilité	10/03/2008
MODULE II	Comptabilité / Trésorerie	17/03/2008
MODULE III	Les subventions	31/03/2008
MODULE IV	Droit du travail et la Convention Collective Nationale du Sport	07/04/2008

Veillez adresser votre feuille d'inscription accompagnée du montant de la participation aux frais de documentation :

6 Euros X (nombre de modules) = **Euros**

par chèque bancaire à l'ordre du Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine et Marne.

A l'adresse suivante : **C.D.O.S. 77 – Maison Départementale des Sports – Case Postale 7630 – 12 bis, rue du Président Despatys – 77007 MELUN CEDEX**
(Téléphone : 01.60.56.04.20 – Fax : 01.60.56.04.21)